

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 1ER AVRIL 2025



CE 1ER AVRIL, LES ORTHOPHONISTES DU SECTEUR ASSOCIATIF SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL NON LUCRATIF SONT EN GRÈVE

À l'appel de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) et des organisations syndicales représentatives du secteur, les orthophonistes salariés des établissements associatifs sont en grève ce mardi 1er avril 2025.

Cette mobilisation fait écho à une dégradation constante des conditions de travail, au manque de reconnaissance institutionnelle, et à l'absence de perspectives professionnelles attractives dans ces structures. Elle exprime l'épuisement croissant des orthophonistes, confrontés à une intensification de la charge de travail et à des moyens insuffisants pour exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

En début de carrière, après cinq années d'études supérieures, les orthophonistes perçoivent en moyenne 1 600 euros nets par mois dans ces établissements. Cette rémunération ne correspond ni à la technicité de leur exercice, ni aux responsabilités qu'ils et elles assument quotidiennement auprès de publics souvent très vulnérables.

La Fédération nationale des orthophonistes demande une révision des grilles salariales dans la fonction publique hospitalière et dans les établissements sociaux et médico-sociaux, afin d'assurer une juste rémunération, en adéquation avec les responsabilités, les compétences et le niveau d'étude des orthophonistes. Elle revendique également une augmentation significative du pourcentage promu/promouvable afin de favoriser une réelle progression de carrière.

La FNO appelle également à une amélioration des conditions d'exercice : un temps dédié aux réunions de concertation, un accès renforcé à la formation continue, ainsi que des mesures concrètes pour prévenir l'épuisement professionnel. À ce titre, elle défend l'instauration d'un temps FIR (formations, informations, recherches), intégré au temps de travail, afin de garantir aux orthophonistes les moyens nécessaires pour actualiser leurs compétences, échanger avec leurs pairs et contribuer à l'évolution des pratiques.

Les orthophonistes se mobilisent aujourd'hui pour défendre leurs droits, leur métier et la qualité du soin dans les établissements du secteur associatif.

Syndicat professionnel qui fédère 8 400 orthophonistes, la FNO représente l'orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61

[Le communiqué de presse en PDF](#)